



Recommandation 37 (1952)¹

Relations entre le Conseil de l'Europe et l'OTAN

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant que l'appui sincère et l'active coopération des peuples des pays libres d'Europe seront encouragés par une information effective et sûre de l'opinion sur les mesures nécessaires pour assurer la défense et sur les réalisations obtenues ;

Soulignant le rôle que pourrait jouer dans ce domaine l'Assemblée du Conseil de l'Europe ;

Recommande au Comité des Ministres de demander à l'O.T.A.N. les informations nécessaires pour qu'un rapport sur les problèmes généraux de la défense européenne puisse être régulièrement élaboré chaque année par la commission compétente du Conseil de l'Europe, en vue de sa discussion devant l'Assemblée.

1. Cette Recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa vingt-quatrième séance (voir [Doc. 63](#), Rapport de la commission des Affaires Générales).

